Quarante-septième année. — N° 156. (EDITION DU MATIN) JEUDI 5 JUIN 1902.

ENGLISH TAILORS
FOWLER & LEDURE
92, rue Nationale
LILLE
HOMMES, DAMES et ENFANTS
DRAPERIES - LIVRÉES
NOUVEAUTÉS pour la saison d'été

Journal de Roubaix

A. VANESTE
90, Rue Nationale, LILLE
Choix le plus complet de BAGUES DE FIANÇAILLES
JOYAUX pour CORBEILLES DE MARIAGE

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un an, 18 fr.
Aux autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Carnot, 5
Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES : A Roubaix, aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, aux bureaux du journal, rue Carnot, 5. — A Mouscron, chez M. Henri Lemaire, rue de la Station. — A Paris et à Bruxelles, dans les agences de publicité. — Le Journal de Roubaix est en vente dans les principaux Kiosques et Bibliothèques de Paris.

UN DRAME AU COUTEAU A ROUBAIX

Un terrible accident à Wattrelos. — Une bagarre sanglante au Risquons-Tout

CONTRADICTIONS

Le petit jeu des combinaisons ministérielles va son train. On se partage les portefeuilles entre radicaux et socialistes, comme dépouilles opimes d'une victoire qui, cependant, n'est peut-être pas aussi consacrée que le prétendent les bénéficiaires de la combinaison. Quoi qu'il en soit, le nom de M. Combes qui, dès l'abord, excita un étonnement profond, est aujourd'hui prononcé par la majorité comme celui d'un candidat sérieux à la présidence du conseil.

M. Combes remplacerait donc M. Waldeck-Rousseau. Il y a une petite différence entre ces deux hommes d'Etat. Mais on fait ce qu'on peut. Et puis, cela regarde ceux qui se poussent présentement aux sommets... Une réflexion s'impose pourtant sur le nom de ce postulant à la succession Waldeck. Comment sa désignation peut-elle être imposée logiquement par l'élection de M. Bourgeois ? Il y a là une contradiction déconcertante.

Avec l'Université elle-même, M. Bourgeois est, en effet, l'adversaire du monopole scolaire. M. Combes en est le partisan résolu. Ses amis et lui proclament que l'abrogation de la liberté de l'enseignement secondaire sera l'article premier de leur programme ministériel. A leurs yeux, cette besogne d'arbitraire et de discordes constitue la préface nécessaire de l'action républicaine. Un bon gouvernement républicain, suivant leur formule, doit s'efforcer de diviser davantage ce pays déjà si affaibli par les divisions. Il n'y a, sur ce point, aucune ambiguïté dans leurs desseins.

Fort bien. Tout le goût sont dans la nature, même celui qui consiste à vouloir bannir la Liberté de la République. Mais alors, que devient l'opinion de M. Bourgeois ? Puisqu'il est admis que son élection à la présidence de la Chambre va entamer un ministère à l'image du successeur de M. Deschanel, comment se fait-il que le cabinet dont on parle se trouve en désaccord formel avec M. Bourgeois sur ce point capital ?

Ce n'est pas à nous d'expliquer cette énigme. Il importerait néanmoins d'en savoir le mot. Faut-il croire qu'il n'y a pas identité de vues entre le bourgeoisisme et le combisme ? Et ce dernier état d'esprit ne serait-il pas fort au delà de l'autre, plus loin que les radicaux de gouvernement, entre les radicaux-socialistes et les soldats de M. Jaurès ? De sorte que le succès de M. Bourgeois aurait pour résultat de nous doter d'un ministère plus avancé que M. Bourgeois. M. Loubet pourrait bien trouver que c'est aller un peu vite.

En tout cas, cela cadre mal avec ses conseils de l'autre jour sur l'apaisement. Qu'adviendra-t-il de ces sages adjurations auxquelles les enragés de l'antique Défense ont répondu par des cris de guerre qui ont poursuivi le président jusqu'à Montélimar ? Nous le saurons bientôt. Mais il serait tout de même extraordinaire que les avis publiquement exprimés du Président de la République, qui est notoirement hostile aux mesures de discorde dont le monopole scolaire serait la plus cruelle, et l'élection de M. Bourgeois, qui s'est affirmé, lui aussi, contre ledit monopole, eussent pour résultat la constitution d'un ministère s'engageant à le faire voter !

G. B.

INFORMATIONS

PROPOSITION D'AMNISTIE

Paris, 3 juin. — M. Gautier de Clagny, député nationaliste, déposera lundi une demande d'amnistie pour les proscrits de la Haute-Cour. La grande majorité, j'en suis certain, sera hostile à une proposition de ce genre qui ne peut aboutir qu'à une chose : taquiner le gouvernement.

MORT DE M. PEZZANI

Paris, 3 juin. — On annonce la mort de M. Camillo Pezzani, ancien directeur des Théâtres royaux de Gand et d'Anvers, du Théâtre des arts de Rouen, etc.

MORT DE M. MAUBAN

On annonce la mort de M. Mauban, l'acteur de la Comédie-Française, qui ne prit sa retraite qu'en 1883 et qui fut, il y a quelque temps, victime d'un accident de voiture dont il avait cependant semblé se remettre. M. Mauban était âgé de 81 ans.

UN VOL DE 207.000 FRANCS

Paris, 3 juin. — M. Max, marchand de diamants, sortait hier d'une banque, quand il dut, pour regagner son coupé, qui l'attendait à la porte, bousculer légèrement une dame élégante qui causait avec deux messieurs. Quelques instants plus tard, dans son coupé, M. Max s'aperçut que son portefeuille contenant 197 billets de mille francs, un collier de perles et deux paires de brillants d'une valeur de dix mille francs lui avaient été volés.

BATAILLE ENTRE AGENTS ET CAMBRIOLEURS

Une sanglante bagarre a éclaté, la nuit dernière, à Montreuil-sous-Bois, entre des agents et des cambrioleurs. Les agents ayant surpris les malfaiteurs furent reçus à coups de revolver. Ils ripostèrent. Le chef de la bande fut tué et trois autres des bandits purent être capturés après une lutte acharnée.

LEOPOLD II A CHANTILLY

Le roi des Belges a passé la matinée au château de Chantilly. Les honneurs lui ont été rendus par M. Mesières, conservateur désigné par l'Académie française et M. Macon, conservateur adjoint du musée Condé. Le roi a beaucoup admiré la chapelle et ses richesses artistiques. Il a exprimé l'intention de s'en inspirer pour celle qu'il va faire construire dans une de ses résidences.

EXPLOSION D'UN MAGASIN DE POUDRE EN SILESIE. — DEUX CENTS MINEURS ENSEVELIS.

Paris, 3 juin. — La *Presse* dit recevoir de Bruxelles la communication téléphonique suivante : « Un magasin de poudre a fait explosion à Koenigs-Hutte. Deux cents mineurs ont été ensevelis. »

CHOSES & AUTRES

Dans la rue :

— Vous irez bien doucement, cocher, parce que nous n'aimons pas à être secoués, nous sommes très sensibles.

— N'ayez pas peur, bourgeois... Avant d'être cocher de fiacre, j'ai fait des déménagements, et les vieux meubles, ça me connaît.

—×—

Au cours d'astronomie des jeunes filles :

— La lune est-elle habitée ?

— Au moins une, monsieur le professeur.

— Et laquelle, mademoiselle ?

L'élève, rougissante :

— La lune de miel...

M. DRUMONT FRAPPÉ PAR M. DREYFUS-GONZALÈS

Paris, 3 juin. — On se souvient qu'il y a quelques mois M. Dreyfus-Gonzalès se livra, dans les bureaux de la « Libre Parole », à des voies de fait sur M. Albert Monniot, rédacteur de ce journal, qu'il accusait d'avoir publié un article offensant pour sa mère. Dans cet article, M. Monniot déclarait que Mme Dreyfus-Gonzalès avait fait de vives démarches auprès d'un certain nombre de religieux pour tenter de les amener à demander l'autorisation exigée par la loi du 1er juillet contre les congrégations. On sait que ces démarches ont été confirmées devant la justice.

Aujourd'hui, M. Dreyfus-Gonzalès s'est livré à de nouvelles voies de fait, mais cette fois sur M. Edouard Drumont lui-même. Rencontrant le directeur de la « Libre Parole », boulevard Latour-Maubourg, M. Dreyfus-Gonzalès s'avança vers lui et le frappa. M. Drumont leva sa canne pour se défendre. Il en résulta un corps à corps, à la suite duquel le directeur de la « Libre Parole » tomba à terre.

M. Dreyfus-Gonzalès, interrogé sur les motifs de cette agression, a répondu textuellement ceci : « M. Drumont, à plusieurs reprises, s'est livré à des calomnies sur ma famille. Je m'étais promis, la première fois que je le rencontrerais, de le provoquer ; c'est ce que j'ai fait. Je lui ai remis ma carte, et j'attends ses témoins. »

LA GRÈVE DES TABACS

Paris, 3 juin. — La grève continue et s'étend de plus en plus. A Lunoges, soixante-quinze ouvriers sur cent, occupés dans les divers ateliers, ont cessé le travail aujourd'hui, pour se solidariser avec les grévistes de Reuilly. A Toulouse, la cessation du travail s'est faite dans le plus grand calme. Au Mans, sur 515 syndiqués et 225 non syndiqués, en tout 566 ouvriers et ouvrières, 297 ont déclaré adhérer à la grève. Il y a ce matin à peu près 150 ouvriers qui travaillent. Au Havre, il y a eu 27 ouvrières de moins qu'hier.

Nantes, 3 juin. — La grève n'est pas générale. Il existe parmi le personnel ouvrier deux syndicats qu'on a pris l'habitude de désigner par les noms de syndicat des Anglais et syndicat des Boers. C'est le syndicat des Anglais, le plus nombreux, qui a décidé, hier soir, de se mettre en grève ; mais le syndicat des Boers a voté, au contraire, par 224 voix, la continuation du travail. Le nombre des entrées aux ateliers, ce matin et cet après-midi, a été de 435.

LA DÉMISSION OFFICIELLE DU MINISTÈRE

Paris, 3 juin.

Le ministres se sont réunis ce matin en conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet, revenu le matin même de Montélimar. M. Waldeck-Rousseau a remis la démission du cabinet au président de la République, ainsi que nous l'avions fait prévoir il y a quinze jours. La note suivante est communiquée à ce sujet :

En remettant la démission du cabinet, M. le Président du Conseil s'est fait auprès du Président de la République l'interprète des sentiments de reconnaissance que ses collègues et lui conserveront pour la constante bienveillance qu'il leur a témoignée, et la confiance à laquelle ils ont dû de si précieux encouragements.

M. le Président de la République a bien voulu exprimer les regrets que lui a causé la résolution prise par le cabinet. Il l'a remercié du concours qu'il lui avait donné dans des temps difficiles et il s'est félicité de l'union dont il avait donné un long exemple.

Ajoutons que la lettre, par laquelle M. Waldeck-Rousseau a remis la démission du cabinet au président de la République sera publiée demain matin au *Journal Officiel*.

Dans cette lettre, très courte, M. Waldeck-Rousseau invoque, pour justifier sa retraite, les motifs que nous avons fait connaître précédemment.

In indique que son état de santé après trois années d'exercice ininterrompu du pouvoir lui commande de prendre un repos nécessaire. D'autre part, M. Waldeck-Rousseau dit qu'il considère comme terminée la tâche qu'il s'était assignée et il ajoute que, d'ailleurs, à la suite des dernières élections, une majorité s'est constituée assez puissante pour assurer non seulement la conservation, mais le développement des institutions républicaines.

A la suite de cette lettre le *Journal officiel* publiera demain une note disant que le président de la République a accepté la démission des ministres et que ceux-ci restent chargés de l'expédition des affaires jusqu'à la nomination de leurs successeurs.

LE PROCHAIN MINISTÈRE

Le cabinet Waldeck a été constitué le 22 juin 1899. Il avait donc aujourd'hui deux ans, onze mois et dix-neuf jours d'existence. Aucun ministère de la troisième République n'a eu aussi longue durée. Après lui, viennent : 1° le premier cabinet Dufaure, 19 février 1871-18 mai 1873, 2 ans et 5 mois ; 2° le cabinet Méline, 20 avril 1896-28 juin 1898, 2 ans et 2 mois ; 3° le second cabinet Ferry, 21 février 1883-6 avril 1885, 2 ans, 1 mois et 16 jours.

Le Président de la République ne commencera que demain ses consultations en vue de la formation du nouveau cabinet. Cet après-midi, il a reçu M. Léon Bourgeois, mais ceux-ci vient simplement rendre au chef de l'Etat la visite d'usage à la suite de l'élection qui l'a porté au fauteuil présidentiel de la Chambre.

C'est après avoir consulté M. Fallières et M. Bourgeois que M. Loubet fera appeler certains hommes politiques, soit qu'il veuille simplement leur demander un avis, soit qu'il ait l'intention de leur offrir la mission de former un cabinet. Ses préférences connues vont à M. Delcassé et on assurait aujourd'hui, dans les couloirs de la Chambre, qu'il pourrait bien le faire appeler demain ; mais M. Delcassé, celui sur les intentions de la majorité, est d'ores et déjà décidé, assure-t-on, à décliner l'offre qui pourrait lui être faite.

On pense que M. Loubet fera appeler alors M. Brisson qui, définitivement passé au rang de fantôme, a reçu, dit-on, une invitation impérative d'avoir à invoquer un prétexte quelconque pour se dérober au périlleux honneur de la présidence du conseil. M. Loubet n'aurait plus alors d'issue que celle que lui a ménagée M. Waldeck-Rousseau.

Car M. Waldeck-Rousseau, tenons-nous de bonne source, est partisan de la combinaison que le parti radical est décidé à adopter. Cette combinaison est toute faite ; elle n'attend que de voir le jour, tout comme nous l'avons dit ; elle a été arrêtée par correspondances pendant le voyage en Russie. Le secret n'a point été si bien gardé qu'il n'en ait transpiré quelque chose.

D'après des renseignements que nous avons les raisons les plus sérieuses de considérer comme exacts, la combinaison serait la suivante : M. Waldeck-Rousseau ne passerait la main qu'en apparence et continuerait la politique du nouveau cabinet.

Ce nouveau cabinet serait ainsi composé dans ses grandes lignes : Présidence du conseil et intérieur, M. Combes ; sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, M. Alexandre Bérard ; justice, M. Valle ; finances, M. Rouvier ; instruction publique, M. Chaumié, avec M. Couyba, comme sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts ; guerre, le général André ; marine, M. Camille Pelletan ; commerce, M. Mougeot ; colonies, M. Etienne ; agriculture, M. Cruppi ; affaires étrangères, M. Delcassé. Resterait à attribuer le portefeuille des travaux publics. Le cabinet, sauf MM. Etienne et Cruppi, qui appartiennent à l'union démocratique, serait entièrement composé de radicaux et de radicaux-socialistes.

Quant à M. Barthou, il en serait pour ses frais de platitude. On apprend, en effet, que les membres de la gauche démocratique ont pris une importante résolution, dans la réunion qu'ils ont tenue avant la séance. M. Aucoin a dit qu'il tenait à faire, en son nom et au nom de plusieurs de ses collègues, une déclaration très nette, à savoir que dans le cas où un ministère de la nuance de la gauche démocratique qui est, on le sait, le groupe le plus avancé du Sénat, serait formé et croirait devoir faire appel au concours de M. Barthou, ses collègues et lui ne pourraient donner leur appui à ce nouveau cabinet. M. Savary et la plupart des membres de la gauche démocratique ont déclaré s'associer aux observations de M. Aucoin.

CLÉRICALISME ?

Le sens de l'élection de M. Bourgeois à la présidence provisoire de la Chambre, nous est donné par les journaux d'extrême-gauche. M. Jaurès, qui a mené cette élection, se charge d'en préciser la signification :

« Sur le nom de M. Léon Bourgeois, les quatre groupes de gauche unis ont affirmé leur volonté commune d'agir, de faire une œuvre vigoureuse d'offensive *laïque* et de réforme sociale. »

Réforme sociale, c'est mis là non pour la réforme, mais pour la forme. Ce qu'il faut retenir, c'est l'annonce d'une « œuvre vigoureuse d'offensive laïque ».

Car le laïc est écrasé par le clerc à notre époque : cela est d'une telle évidence, qu'il faut être plus fermé et plus vide que le coffre-fort des Humbert, pour ne pas le voir.

Mais où est le clerc ? Là est la question. Et cette question-là, M. Jaurès se garde bien de dire ce qu'il en sait.

Il y a, tant à la Chambre qu'au Sénat, plus de quatre cents clercs qui, au lieu de porter une soutane, portent, ou plutôt — ce qui est bien pis — cachent leur tablier franc-maçonnique. Il est incontestable que, contre ces quatre cents clercs, une vigoureuse offensive laïque s'impose. Est-ce cette offensive-là que M. Jaurès veut pratiquer ? Evidemment non. Bien au contraire, il se félicite de l'élection de M. Bourgeois qui, non seulement est un des quatre cents clercs dont je parle, mais qui, en outre, a été plus d'une fois le représentant de la congrégation maçonnique française près des congrégations maçonniques étrangères, quelque chose comme le *missus dominicus* du Grand-Orient allant recevoir à l'étranger nous ne savons quels ordres, ou ménager nous ne savons quelles ententes pour lesquelles il n'avait reçu aucun mandat du peuple souverain.

Alors qu'est-ce que signifie l'offensive laïque dont nous parle M. Jaurès ?

Rien, sinon qu'on va vivre sur le même mensonge sur lequel on a vécu depuis vingt ans, et poursuivre le cléricalisme là où il n'est pas, ainsi qu'on fait à l'égard des Humbert.

Ils mentent, et mentiront toujours !

M. BRUNETIÈRE ET LA LIGUE DE LA « PATRIE FRANÇAISE »

L'association catholique de la Jeunesse française vient de tenir son dixième congrès fédéral. M. Brunetière invité à prendre part au banquet qui a clôturé ce congrès n'a pu y assister pour des raisons de santé. Dans la lettre que l'éminent académicien a écrite pour s'excuser de ne pas se rendre à l'invitation de la *Jeunesse catholique*, nous relevons le passage suivant :

Sans faire ce qu'on appelle un discours dans les règles, j'aurais cependant demandé la parole pour mettre les « associations catholiques » en garde contre le « parlementarisme », tel qu'on le conçoit *désormais* à la Ligue de la Patrie Française ; pour protester contre l'illusion de ceux qui semblent croire qu'ils triompheront, avec un nouveau libéralisme, de l'action combinée du jacobinisme et de la franc-maçonnerie ; pour faire observer qu'entre les catholiques de l'autre, à franc-maçons d'une part, et [illegible] un tiers parti [illegible] l'heure actuelle, en France comme ailleurs, [illegible] ne pouvait représenter qu'une coalition d'intérêts [illegible] riels, ou moins encore que cela, je veux dire des divisions de personnes ; pour ajouter que ceux-là sont aveugles qui ne voient pas que le programme de nos adversaires étant de « déchristianiser » la France, nous fuyons le combat, et nous livrons la patrie, si nous faignons de croire que la lutte est ailleurs ; et pour conclure enfin que l'idée religieuse est la condition ou plutôt le fondement de ce qu'on enveloppe sous le nom de « Droits de l'Homme ». C'est vous qui avez raison, dans la voie où vous êtes engagés.

LES CENT MILLIONS

L'AFFAIRE HUMBERT-CRAWFORD

L'instruction

M. Leydet, juge d'instruction, a fait subir cette après-midi, en présence de Me Payen, un nouvel interrogatoire à M. Delacherie, le chercheur de prêts du Nord, qui nie toute participation à l'affaire Humbert.

L'instruction, en ce qui concerne Dumont, Langlois et Parmentier, est très avancée.

D'autre part, le second juge d'instruction, M. André, a entendu, cet après-midi, plusieurs témoins, relativement à la Rente viagère.

Il est question, au palais, d'arrestations, non des Humbert, mais de deux personnages mêlés à l'affaire. Ce n'est qu'un bruit que, bien entendu, le magistrat instructeur, M. Leydet, n'a pas voulu confirmer.

La Rente viagère

C'est aujourd'hui qu'a eu lieu, au Tribunal de commerce, la première assemblée des créanciers de la faillite de la Rente viagère de Paris, qui avait pour objet la composition de l'état des créanciers présumés, le maintien ou le remplacement du syndic provisoire M. Vacher, la nomination d'un contrôleur ou de deux contrôleurs.

Quarante créanciers environ se sont présentés, ont déposé leurs titres, puis, après un exposé de la situation par le juge commissaire, ces créanciers ont maintenu en fonctions le syndic M. Vacher. M. Vacher n'a pas perdu une minute. Aussitôt après l'assemblée, il est allé déposer au greffe du Tribunal de commerce une assignation.

M. Vacher et ses conseils, parmi lesquels figure un ancien bâtonnier, concluent que la société ainsi formée est radicalement nulle aux termes de la loi de 1867. Bien plus, le syndic soutient que cette société est inexistante. Pourquoi ? Parce que l'article 66 de la loi 1867 soumet à l'autorisation préalable et à la surveillance du gouvernement les sociétés d'assurances sur la vie, mutuelles ou à primes. Or, une société ayant pour objet la constitution de rentes viagères n'est-elle pas en réalité une société d'assurances sur la vie ? Le contrat de rente viagère n'est-il pas une des formes variées et multiples du contrat d'assurances sur la vie ?

Tel est le très intéressant point de droit posé par M. Vacher. On comprend l'importance du succès de cette thèse pour les créanciers de la Rente viagère qui deviendraient en même temps créanciers de la faillite Humbert, ce qui augmenterait leurs chances de répartition. L'assignation invite M. Bornecau, syndic de faillite Humbert, M. Paravre et les frères Daurignac à comparaître le 4 juin, à dix heures du matin, devant le Tribunal de commerce.

LA PAIX AU TRANSVAAL

Les conditions de paix sont à présent connues. Sauf en ce qui concerne le traitement des rebelles de la colonie du Cap, elles sont telles qu'on pouvait les attendre.

Tout d'abord, ce qui frappe, c'est l'importance des concessions obtenues par les Boers.

Il y a loin des termes du traité lu par M. Balfour à la reddition sans condition dont les organes chauvins nous rebattaient sans cesse les oreilles. En somme, les Boers sont assurés d'avoir, dans un avenir prochain, leur autonomie. Ils ont, grâce aux subventions qui leur sont promises, les moyens de relever leurs fermes détruites et de reconstituer leur fortune. Ils conservent tous leurs droits politiques et ont ainsi, de par la fécondité de leur race, l'assurance de ne jamais être primés par l'élément britannique.

Une seule chose a lieu de surprendre, c'est le désintéressement relatif des chef boers en ce qui concerne le sort des rebelles du Cap. On ne comprend pas très bien comment ces chefs ont pu abandonner des auxiliaires dont le concours leur avait été si utile et renoncer à exiger pour eux l'amnistie pleine et entière.

Il est bon de reconnaître pour leur excuse que les négociateurs anglais ont déployé une grande habileté pour les amener à céder sur cette question. Ils ont visiblement berné les délégués boers qui se sont laissé prendre au piège. En fin de compte, les rebelles du Cap n'en restent pas moins sous le coup de graves pénalités. Les admirateurs les plus sincères et les plus convaincus des Boers pourront difficilement leur pardonner un pareil abandon.

Au reste, le sort des rebelles du Cap pourrait bien, en réalité, remettre en question la paix elle-même et devenir une pierre d'achoppement. Il n'est pas en effet, le moins du monde certain que les rebelles ainsi abandonnés et sacrifiés consentent bénévolement à déposer les armes.

Or, étant donnée l'importance de la rébellion dans la colonie du Cap, telle que nous la dépeignait une dépêche officieuse récente, il sera difficile de considérer la guerre comme terminée, tant que les contingents du Cap n'auront pas fait leur soumission.

Si les Anglais ont le droit de se réjouir de la fin des hostilités sud-africaines, qui paralysaient leur puissance et les efforts de leur politique, ils n'ont pas lieu de se montrer aussi satisfaits des résultats acquis. Malgré la victoire, les bénéfices donnés par cette hasardeuse entreprise ne sont pas en rapport avec les pertes subies et les lourds sacrifices que le pays a dû s'imposer. Il ne faut pas oublier, en effet, que la guerre a coûté à l'Angleterre près de cent mille hommes et plus de cinq milliards.

On voit que la possession des mines d'or du Rand a coûté cher et que rien n'est moins sûr que ces mines puissent jamais arriver à couvrir les dépenses effectuées pour elles.

L'appréciation des journaux anglais

Plusieurs journaux d'outre-Manche montrent une tendance à critiquer certains points des conditions de paix. Le *Morning Post* remarque que l'Angleterre n'exécute pas toujours ses menaces.

Le *Daily Mail* paraît croire que les conditions financières sont beaucoup trop généreuses, surtout parce que, d'après l'article 8, les propriétés des Boers ne subiront aucun impôt spécial. Cela veut dire, ajoute le journal, que les uitlanders paieront les frais dans une proportion que ne supporteront pas les contribuables en Angleterre.

Le *Daily Express* approuve pleinement le don de 3 millions de livres sterling et croit que l'autorisation d'enseigner le hollandais dans les écoles contribuera à l'œuvre d'apaisement.

Hommage aux Boërs

Sur la proposition de M. Henri Galli, le Conseil municipal de Paris a voté hier la motion suivante :

Le Conseil,

Regrettant que le gouvernement de la République n'ait pas tenu compte du vœu émis par le Conseil municipal de Paris, tendant à ce qu'une proposition d'arbitrage fût faite, au nom de la France, au gouvernement anglais, pour mettre fin à une guerre qui vient de se terminer par l'écrasement d'un peuple héroïque,

Exprime aux présidents Kruger et Steijn et aux Républiques sud-africaines, le témoignage de son admiration pour ceux qui ont défendu quand même le droit contre la force.

L'effervescence à Jersey

Les télégrammes annonçant la paix dans l'Afrique du Sud ont produit à Jersey une vive effervescence. Hier, dans la matinée, une bande a forcé un cafetier français à arborer un drapeau anglais.

Pour éviter des scènes de désordre, comme celles qui eurent lieu il y a deux ans, le consul de France d'accord avec l'autorité militaire, a pris les mesures nécessaires pour protéger les français de l'île. M. Dubail, consul de France, a passé la soirée dans le quartier français et, grâce aux précautions prises, il ne s'est produit aucun fait regrettable.

Les prisonniers boërs

A la Chambre des communes, M. Brodrick, ministre de la guerre, annonce que le nombre total des prisonniers boers, au 3 mai 1902, était de 25.565.

LES GRÈVES EN AVRIL 1902

D'après le Bulletin de l'Office du Travail, 107 grèves ont été signalées en avril à la Direction du Travail. Le nombre des ouvriers qui y ont pris part, compris pour 104 d'entre elles, est de 26.941. Il y avait eu en avril 1901 : 52 grèves et le nombre moyen de celles qui se sont produites au cours du même mois, pendant les cinq années antérieures est de 40. Ces 107 grèves, dont 95 n'ont affecté qu'un seul établissement sont dues aux causes suivantes :

Demandes d'augmentation de salaire, 41 ; réduction de salaire par suite de diminution du temps de travail, 38 ; réglementation du travail, 6 ; demandes de réintégration d'ouvriers, 5 ; demandes de renvoi de contremaîtres, apprentis, ouvriers, 5 ; règlement d'ateliers, 5 ; réduction de salaire, 4 ; demandes de diminution du temps de travail, 4.

Ces grèves ont éclaté dans 30 départements et on en a compté : 38 dans le Nord, 10 dans la Seine, 8 dans le Rhône, 7 dans les Vosges, 5 dans la Seine-Inférieure, 3 dans les Ardennes, Ille-et-Vilaine et le Tarn, 2 dans l'Aisne, Ardèche, Eure, Isère, Meurthe-et-Moselle, Oise, Pas-de-Calais, Haute-Saône, et 1 seule dans les 74 autres départements. Les industries ou professions atteintes se répartissent comme suit : industries textiles 59, industries des métaux 17, construction 11, cuirs et peaux 4, mineurs 3, produits chimiques 3, briquetiers, cochers, grévéurs, lithographes, papiers peints, fabrique de plâtre, poêliers-fumistes, porcelainiers, ouvriers aux tabacs, vermiers, 1 grève. — Des 107 grèves commencées en avril 85 ont pris fin après avoir duré respectivement : 21 un jour ou moins d'un jour ; 15, deux jours ; 9, quatre jours ; 8, trois jours ; 6, neuf jours ; 5, sept jours ; 5, six jours ; 4, cinq jours ; 2, huit jours ; 2, onze jours ; 2, douze jours ; 1, dix jours ; 1, quatorze jours ; 1, quinze jours ; 1, dix-huit jours ; 1, dix-neuf jours, et 1, vingt-et-un jours.

Si l'on y ajoute 12 grèves anciennes terminées après avoir duré respectivement 96 jours, 82 jours, 62 jours, 52 jours, 46 jours, 35 jours, 33 jours, 28 jours, 18 jours, 14 jours, 12 jours et 11 jours, on trouve parmi les 97 conflits terminés les résultats suivants : 31 réussites ; 31 transactions, 35 échecs.

LE DÉSASTRE DES ANTILLES

A LA MARTINIQUE

D'après un télégramme de Fort-de-France, les éruptions de la montagne Pelée sont quotidiennes. Pendant plusieurs heures, les différents cratères vomissent de la fumée, de la cendre, mais les pluies de pierres et de scories ont cessé, provisoirement tout au moins. Les grondements souterrains continuent à se faire entendre par intervalles. L'accès de la base du volcan est devenu possible, et les savants ont pu reprendre leurs expériences.

Une souscription ouverte par le ministre de la guerre

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux généraux commandant les corps d'armée, une circulaire relative à la souscription ouverte en faveur des sinistrés de la Martinique. Aux termes de cette circulaire, et afin de donner plus de facilités aux militaires qui désireront participer à cette souscription, les trésoriers des corps ou services sont exceptionnellement autorisés à recevoir les sommes qui leur seront versées à titre individuel ou volontaire.

D'autre part, le ministre adresse aux préfets une circulaire relative à la participation de l'armée aux fêtes et cérémonies en faveur des sinistrés de la Martinique. Les dispositions de la circulaire de 1895 qui règle le concours de l'armée aux fêtes ou cérémonies organisées par les municipalités et sociétés civiles seront seront interprétées dans le sens le plus large possible. Toutefois, le général André laisse aux préfets le soin de désigner les sociétés et les comités auxquels la participation de l'armée devra être accordée.

AUX ANTILLES ANGLAISES

A Saint-Vincent, la Soufrière continue à vomir de la lave et de la boue chaude. Cette éruption est accompagnée de détonations électriques.

SÉNAT

Séance du mardi 3 juin 1902.

Avant la séance

Paris, 3 juin.

Les couloirs sont très animés. Les sénateurs semblent tout heureux de se retrouver dans leur maison et échangent avec une volubilité presque juvénile leurs impressions sur la situation. C'est naturellement le futur ministère qui, avant d'être né, fait tous les frais de la conversation. La combinaison Combes est toujours mise en avant mais au dire d'un certain nombre de sénateurs, ce ne sera là qu'un ballon d'essai. M. Combes se dépenserait pendant 48 heures sans pouvoir constituer son ministère et on aurait alors recours à M. Brisson dont les amis politiques auraient vaincu entre temps le mécontentement.

L'ancien président du Conseil disait en effet après l'élection de M. Bourgeois qu'il n'était pas disposé à accepter la mission de former un cabinet. Mais, nous dit un sénateur, le parti triomphera des hésitations de M. Brisson qui serait on ne peut mieux qualifié pour continuer la politique anti-libérale du cabinet Waldeck-Rousseau. Pour les différents portefeuilles on parle toujours de M. Chaumié et Vallée et aussi de M. Godin qui fut ministre des travaux publics il y a quelques années. Ajoutons que la gauche démocratique s'est réunie sous la présidence de M. Combes pour adresser un témoignage de sympathie à M. Knight, sénateur de la Martinique, et a voté 500 francs pour secourir les sinistrés.

La séance

A 2 heures, M. Fallières prend place au fauteuil présidentiel. Les sénateurs sont nombreux. Le banc du gouvernement est inoccupé. MM. Monis et Jean Dupuy vont s'asseoir à leur fauteuil de sénateur.

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

M. Fallières prononce l'allocution suivante :

A la reprise de nos travaux, au lendemain de la consultation nationale qui a confirmé une fois de plus par une éclatante manifestation l'inébranlable confiance du pays dans l'avenir de nos institutions, de graves pensées s'imposent à nous. Si la France a été profondément touchée dans sa noble fierté de l'accueil inoubliable que le Président de la République recevait il y a quelques jours à Cronstadt et à Saint-Petersbourg du souverain de l'empire du Nord et de la grande nation amie et alliée, comment détournerait-il ses yeux de cette terre infortunée la plus ancienne et la plus belle de nos colonies où tant de richesses et tant de vies humaines ont sombré dans la plus épouvantable des catastrophes. (Très bien, très bien).

Notre cœur saignera longtemps au souvenir de ce désastre irréparable. Qu'au milieu de ces douloureuses épreuves la population de la Martinique reçoive l'hommage que le Sénat adresse pieusement à la mémoire de ces milliers de victimes dont la mort a mis la France en deuil ; (vive approbation) ; qu'elle compte sur notre ardente sympathie.

Rien ne coûtera à la Mère-Patrie pour calmer tant de souffrances et soulager tant de misères. (Applaudissements). Ce désastre a eu un tel retentissement dans le monde que de partout nous sont venues de hautes et précieuses marques de sympathie.

M. Fallières fait alors connaître celles qui ont été envoyées par les parlements étrangers. En signe de deuil, il annonce ensuite qu'il a reçu de MM. Cicéron, Jules Godin, Ch. Dupuy, etc., l'ordre du jour suivant :

Le Sénat s'associant aux paroles émues de son président envoie à la population de la Martinique l'assurance de son fraternel dévouement et de la sollicitude de la Mère-Patrie pour ses enfants si durement éprouvés ; il décide de lever la séance en signe de deuil et ordonne l'affichage du présent ordre du jour dans toutes les communes des Antilles françaises.

Cet ordre du jour est adopté à l'unanimité. Avant de lever la séance, le président fait part au Sénat du décès de M. Nioche, sénateur d'Indre-et-Loire. Il invite ensuite ses collègues à régler l'ordre du jour.

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

M. Denoix. — D'accord avec le Gouvernement, le Sénat avait fixé à la reprise des travaux parlementaires la discussion de l'interpellation que j'avais déposée sur les réformes à apporter dans l'enseignement secondaire. Or les décrets publiés avant-hier à l'« Officiel » montrent que la volonté du Sénat a été oubliée. Je demande donc à